

Assemblée de l'Interprofession Damassine AOP Du 26 novembre 2021 à 19h30 à Porrentruy – Ô Vergers d'Ajoie

Personnes excusées.

Stéphane Marti, Jean-Pierre Rérat, Etienne Wermeille, Frédéric Schneider , Claude Gerber, Hervé Blanchard.

L'ordre du jour de l'AG. est le suivant :

1. Ouverture et salutations.
2. Nommer deux scrutateurs.
3. a Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée (le procès-verbal ne sera pas lu).
b discussion et décision pour un pv sur demande
4. Rapports sur l'AOP Damassine et sur la certification 2020.
5. Comptes 2020 - 2021
 - a information sur une rectification comptable du résultat 2019 – 2020 et approbation par l'assemblée
 - b approbation des comptes 2020 et rapport de vérification
 - c approbation du budget 2021
 - d donner décharge aux membres du comité de l'interprofession
6. Nominations / démissions des vérificateurs des comptes.
7. Valider le montant des cotisations annuelles des membres et des sociétés pour 2021.
8. Admissions – démissions – comité.
9. Admissions – démissions – membres.
10. Divers.

1 Ouverture de la séance et salutations

Alain Perret ouvre l'assemblée à 19 h 40 et salue les 20 personnes présentes
Il donne lecture de l'ordre du jour. Pas de modifications demandées.

2 Nomination de deux scrutateurs

Deux scrutateurs sont désignés, Daniel Pape et Rolf Amstutz

3 Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

a Le procès-verbal a été envoyé avec la convocation et par conséquent ne sera pas lu. Alain ouvre la discussion par rapport au procès-verbal de la dernière assemblée. Personne ne demande la parole sur ce PV. Le procès-verbal est donc accepté sans observation avec remerciements au secrétaire.

b PV sur demande.

Le président demande si des personnes sont intéressées à recevoir le pv par courrier.
Trois personnes le souhaitent, Jean-Paul Crelier, Maurice Fleury, André Laurent.

4 Rapports sur l'AOP Damassine et sur la certification 2020.

Le président donne lecture de son rapport pour l'année 2020.

Le comité de l'AOP damassine s'est réuni à trois reprises durant l'année écoulée.

Les principales occupations ont été :

La mise sur pied du 10^e anniversaire de l'AOP damassine qui a malheureusement été annulée en raison des normes sanitaires dues au Covid-19.

- Pour la journée des ambassadeurs trois noms ont été retenus, deux chanteurs SIMS et Christophe Meyer et pour une animation culinaire Philippe Lignon chef de cuisine renommé. Il a été également décidé de poser une plaquette devant les damassiniers plantés y compris devant celui de Monsieur Dick Marti planté en 2019.
- Il était question également de l'avenir de l'AOP damassine notamment sur le point de vue financier. Pour donner suite à la lettre envoyée le 6 novembre 2019 à Monsieur Jean-Paul Lachat du service de l'économie Rurale (ECR) à Courtemelon, et au versement de cinq milles francs le 17 janvier 2020 d'aide pour l'année 2019, somme qui étant en forte diminution ces dernières années, l'interprofession a demandé un rendez-vous à Monsieur Lachat, séance qui a eu lieu en date du 19 octobre 2020 à Courtemelon. Monsieur Jean-Paul Lachat a promis de faire tout ce qui était en son pouvoir pour augmenter cette aide à huit mille francs pour l'année 2020. En contrepartie, il demande à ce que l'interprofession planche sur deux points pour améliorer l'avenir de cette dernière, soit la désignation annuelle de la Damassine du Gouvernement jurassien (concept existant dans les cantons viticoles, GE, VD, notamment) et le développement en collaboration avec la FRI d'un système de vente ligne pour les petits producteurs qui rencontrent des problèmes pour écouler leur propre production.

Autre point important, la mise sur pied en 2021 d'un projet marketing en collaboration avec Monsieur Alain Farine qui en sera le responsable. Un groupe de travail de cinq personnes a été formé. En font partie : Alain Perret, Sabine Ennesser, Claude Schaffter, Victor Egger et Jean-François Comte. Ce projet se fera en collaboration avec l'Office Fédérale de l'Agriculture (OFAG), la Fondation Rurale Interjurassienne (FRIJ) et le service de l'Economie Rurale du canton du Jura (ECR).

En ce qui concerne la production de fruits, la différence n'a jamais été aussi flagrante que ces dernières années, 19 tonnes en 2019, 47 tonnes en 2020 soit 2477 litres de distillée et 3.5 tonnes en 2021.

Concernant la certification, le montant des cotisations 2020 facturé par la FRI s'est élevé à fr. 44'500.- (montant correspondant à la production des fruits pour 2018 qui était exceptionnelle).

Quant aux frais facturés par l'OIC, celui-ci était de Fr. 17'450.-, soit un résultat positif de fr. 25'050.- en faveur de la FRI.

La situation financière résultant de la convention signée en 2018 et qui lie l'Interprofession Damassine AOP à la FRI a clairement basculé en faveur de la FRI ces dernières années suite à l'augmentation de la production de Damassons au fil des ans... cette convention devra être renégociée en 2022...

5 Comptes 2020 – 2021

a information sur une rectification comptable du résultat 2019 – 2020 et approbation par l'assemblée

b approbation des comptes 2020 et rapport de vérification

c approbation du budget 2021

d. approuver le budget 2022

a. Information sur une rectification comptable lors du bouclage 2019.

Claude Schaffter donne les explications concernant la différence de deux mille francs inscrite au report du précédent bilan 2018 à 2019. Cette erreur est due à une comptabilisation trop grande de CHF 2'000.00 de la subvention* de l'économie rurale en 2018. Pour rectifier cette erreur, le comptable a passé une écriture de CHF 2'000.00 en diminution de fortune afin de ne pas toucher le résultat 2019 qui a déjà été validé par l'AG 2019.

Le président demande de voter pour accepter cette rectification.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette modification.

* = projetée

b. Approbation des comptes 2020 et rapport de vérification.

Claude Schaffter donne lecture des comptes 2020.

Il en ressort un bénéfice de CHF 83.80 après une réserve comptable de CHF 1'200.00 en faveur du développement de la marque Damassine AOP. Les produits ascendent à CHF 15124.30 et les charges se montent à CHF 13840.50 (sans la réserve).

Le comité vous propose d'accepter cette réserve de 1200 francs. L'AG accepte cette proposition à l'unanimité. Le comité demande la lecture du rapport de vérification, Monsieur Lionel Richard s'exécute et demande aussi à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

Le comité propose alors de valider les comptes 2020 et d'en donner décharge au caissier.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes 2020 et en donne décharge au comité.

c. Approbation du budget 2021. Le budget 2021 de l'AOP Damassine est présenté à l'assemblée. Il présente un déficit présumé de CHF 2'867.00 après une provision de CHF 1'000.00 pour le développement de la marque Damassine AOP. Ce budget mis au vote est approuvé sans réserve par l'assemblée.

Le caissier présente un graphique des comptes de 2016 à 2020. Il n'y a pas d'autres commentaires.

d. Budget 2022 :

Claude Schaffter donne lecture du budget 2022 qui présente un déficit présumé de 2584 francs. Le budget 2022 est approuvé à l'unanimité.

Claude Schaffter fait remarquer comme précité, la diminution de l'aide cantonale de ces dernières années, ce qui met en danger l'interprofession et présente à l'assemblée un graphique qui montre cette nette diminution. Il précise également, suite à plusieurs interventions, que l'achat de verres est une dépense trop onéreuse actuellement pour l'interprofession.

Philippe Gerber demande s'il ne serait pas possible de faire une prévente de verres et de commander ces derniers après versements du montant par les producteurs intéressés.

Victor Egger fait remarquer qu'il faut commander une palette au minimum donc ce n'est pas possible de procéder de la sorte.

Claude demande s'il ne serait pas possible pour diminuer les frais de mettre une publicité sur les verres. Suggestion à étudier par le comité.

6 Nominations / démissions des vérificateurs des comptes

Le point 6 est retiré, les deux vérificateurs sont reconduits pour 2022

7 Valider le montant des cotisations annuelles des membres et des sociétés pour 2022.

Le comité propose de garder les mêmes chiffres, soit 50 francs pour les membres individuels et 100 francs pour les sociétés. Le président demande de valider ces chiffres, ce qui est fait par un levé de main à l'unanimité.

8 Démission comité

Le comité a reçu la démission de Stéphane Marti qui a œuvré pendant cinq années comme secrétaire et comme caissier, il reste néanmoins responsable de l'organisation des foires et salon pour l'interprofession Damassine AOP.

9 Admissions – démissions – membres

Une admission pour 2020

Edmond Prince de Delémont

Cinq démissions pour 2020

Grillon Marie-Thérèse Courtemautruy

Jobin Joseph Pleujouse

Schnetzer Charles Bure

Ribeaud Nicolas Alle

Creliez Jean-Louis Bure

Le président demande de valider ces admissions et démissions, ce qui est fait à l'unanimité.

10 Divers

Après les nombreux démêlés de Monsieur Bourquard avec l'OIC, ce dernier ne distillera plus pour l'AOP damassine. Cette position est confirmée par Madame Métraux de l'OIC.

En date du 29 octobre 2021, Victor Egger a reçu un courrier de Monsieur Denis Beuret de Borex, ce dernier s'inquiète du manque de résultats et de médailles de la damassine jurassienne aux différents concours, et la recrudescence des titres obtenus pour du damasson rouge par des producteurs d'autres cantons. Le secrétaire va envoyer une réponse ces prochains jours à Monsieur Beuret.

Victor Egger prend exemple de la Souboziane qui a du succès grâce à la publicité et il pense que c'est une des solutions pour faire connaître la damassine hors canton. Il pense également qu'il faudrait se rapprocher de grands chefs cuisiniers.

Il faudrait également chercher de nouveaux dégustateurs.

Victor parle du problème des levures et il propose de s'approcher d'Agroscope pour trouver une levure qui magnifie nos produits.

Daniel Fleury soulève le problème de mousse qui fait déborder les tonneaux, et ceci même sans ajouter de levures.

Gérard Guélat informe que cela peut être due à des problèmes de locaux et à la température.

Claude Schaffter précise que cela peut venir aussi de damasson sur-maturés.

Victor Egger pense que cela vient des levures sauvages et que c'est pour cette raison qu'il faut acidifier.

Pour faire suite au problème de publicité soulevé par Victor, Claude Schaffter pense que c'est un effet de mode, lié surtout à des consommateurs jeunes qui s'intéressent aux produits comme le gin, le whisky, et que nous devrions relancer également les anciennes distillées comme la pomme, la cerise et autres fruits.

Rémy Oeuvray trouve qu'il n'est pas normal que lors des dégustations et de concours, tous les alcools soient dans la même catégorie, il faudrait les séparer des autres produits et lors des dégustations à la FRI privilégier les distillées. Il précise qu'il est clair qu'il faudrait également une plus grande production.

Victor Egger donne quelques informations concernant le salon suisse des goûts et terroir de Bulle, notamment par la présence d'un public jeune et féminin.

Rémy Oeuvray précise qu'il faut continuer de participer à cette manifestation car c'est un excellent support publicitaire.

Gérard Crelier demande qu'un courrier soit adressé à chaque producteurs pour s'inscrire au concours suisse des produits du terroir.

Victor Egger précise que ce n'est pas du ressort de l'interprofession.

Alain Perret propose que le secrétaire de l'interprofession envoie un courrier à chaque producteur et de faire une inscription groupée pour participer au concours suisse des produits du terroir à Courtemelon.

André Laurent demande si c'est exact qu'un producteur ne paie pas les 180 francs annuels si ce dernier n'a pas de production.

Le président répond que cela dépend de l'OIC et non pas de l'interprofession.

Lionel Richard pour synthétiser ces discussions précise que c'est à chaque producteur d'avoir des produits supérieurs, mais il demande que l'interprofession intervienne pour des dégustations séparées, et revoir les catégories de produits.

Philippe Gerber demande des précisions concernant la dégustation 2021 pour l'obtention de l'AOP damassine.

Victor Egger donne quelques chiffres et quelques précisions, soit 44 échantillons dégustés, dont 3 non conforme, odeur de produits de vaisselle ou autres, ou produit mal réduit. Une demande a été faite pour redéguster ces 3 produits lors de la dégustation 2022.

Léon Bandelier demande que les notes de la certification soient systématiquement envoyées aux producteurs.

Victor Egger précise que ces informations sont transmises par l'OIC et non pas par l'interprofession.

Le président va demander à l'OIC d'envoyer systématiquement les notes pour une plus grande transparence.

Philippe Gerber demande que les préleveurs envoient une convocation pour les prélèvements.

Comme la parole n'est plus demandée, le président clos l'assemblée à 21 h 10.

Le président : Alain Perret

Le secrétaire : Jean-François Comte